

UNE ÉVOLUTION DE CARRIÈRE INTÉRESSANTE

Le technicien supérieur peut accéder par concours, examen professionnel ou ancienneté aux grades de **technicien principal**, de **chef technicien** ou au corps des **ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement**.

RÉMUNÉRATION MENSUELLE NETTE

- environ **1 900 € nets** pour un technicien ayant 1 an d'ancienneté ;
- environ **2 100 € nets** pour un technicien principal ayant 10 ans d'ancienneté ;
- environ **2 400 € nets** pour un chef technicien avec 20 ans d'ancienneté.

UN RECRUTEMENT ANNUEL PAR CONCOURS NATIONAL

Ouvert aux titulaires d'un BAC (recrutement dans le grade de technicien) ou BAC +2 (recrutement dans le grade de technicien principal) ou aux personnes justifiant de 4 ans d'expérience professionnelle dans le service public.

Le saviez-vous ?

- Les femmes représentent 42 % des effectifs du corps des techniciens, toutes spécialités confondues, et dépassent les 46 % dans les spécialités « techniques et économies agricoles » ou « vétérinaire et alimentaire ».
- Les techniciens sont régulièrement appelés à se déplacer dans les exploitations agricoles ou forestières, les élevages, les industries alimentaires et à travailler avec les responsables.
La plupart des postes comportent une forte composante « terrain ».
- Deux fois par an, au printemps et à l'automne, des postes sont proposés à la mobilité et permettent aux techniciens qui le souhaitent de changer d'affectation en métropole et en outre-mer : nouvelle structure, nouvelle région géographique. Il est également possible de travailler en collectivité territoriale.

infoma

INSTITUT NATIONAL DE FORMATION DES PERSONNELS DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

UNE ÉCOLE, 2 SITES DE FORMATION



Site de **Lyon-Corbas**
pour la formation des spécialités
« **vétérinaire et alimentaire** »
et « **techniques et économie agricoles** »



Site de **Nancy**
pour la formation de la spécialité
« **forêts et territoires ruraux** »

Inscription www.concours.agriculture.gouv.fr

LES MÉTIERS DANS LE DOMAINE DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT VOUS INTÉRESSENT ?

DEVENEZ
TECHNICIEN SUPÉRIEUR
DU MINISTÈRE CHARGÉ DE L'AGRICULTURE



Après une formation rémunérée d'un an,
vous exercerez des missions utiles et variées



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION



SPÉCIALITÉ TECHNIQUES ET ÉCONOMIE AGRICOLE

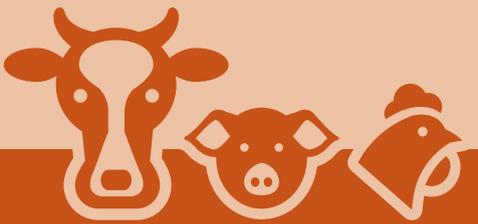
Les techniciens supérieurs de cette spécialité peuvent exercer des missions variées au sein de diverses structures :

- **en direction départementale des territoires (DDT) et de la mer (DDTM)** : organiser et traiter les dossiers d'aide à l'agriculture et contribuer à l'orientation et à l'organisation des productions animales et végétales,
- **en direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt** : mettre en œuvre des enquêtes et études statistiques et contribuer à garantir la qualité sanitaire des végétaux, produits végétaux et denrées alimentaires végétales.
- **au sein d'opérateurs publics sous tutelle du ministère** (FranceAgriMer, Agence de Services et de Paiement) : réaliser des contrôles nécessaires au paiement des aides agricoles.



Yann, technicien en service régional de l'alimentation, chargé du contrôle de l'utilisation des produits phytosanitaires

« Je dois faire un bilan des conformités et des écarts à la réglementation, partager les constats avec le chef d'entreprise ou l'agriculteur concerné et décider des suites à donner pour remédier aux anomalies relevées. En exerçant cette mission, je contribue à la protection de l'environnement et de la santé publique ».



SPÉCIALITÉ VÉTÉRINAIRE ET ALIMENTAIRE

Dans cette spécialité, les techniciens supérieurs sont chargés d'inspection dans le domaine de la santé publique vétérinaire, qui comprend :

- **en amont**, dans les élevages : les mesures de prévention et de lutte contre les maladies animales réglementées, le respect du bien-être animal,
- **en aval**, dans les entreprises du secteur alimentaire: la qualité et la sécurité sanitaire des produits d'origine animale à tous les stades de leur production et de leur commercialisation.

Ils effectuent des contrôles administratifs et de terrain afin de vérifier l'application des réglementations dans les différents secteurs.

Ils exercent principalement au sein des directions départementales de protection des populations (DDPP) et des directions départementales de la cohésion sociale et la protection des populations (DDCSPP), au siège ou en abattoir.



Nolwenn, technicienne spécialité vétérinaire et alimentaire, inspectrice en abattoir

« Mes collègues et moi avons la responsabilité d'apposer l'estampille qui indique que la viande est propre à la consommation. Nous sommes également chargés de veiller au respect des règles de protection animale, depuis le déchargement des animaux jusqu'au poste de l'abattage. L'examen des animaux présentés à l'abattoir nous permet aussi de renseigner les éleveurs sur l'état général des cheptels. L'ambiance de l'équipe me plaît beaucoup ».



SPÉCIALITÉ FORÊTS ET TERRITOIRES RURAUX

Au sein d'une équipe, les techniciens supérieurs spécialisés participent à toutes les activités en matière de forêt et d'environnement.

Ils assurent la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques publiques et contribuent à la mise en application de la réglementation dans des domaines tels que la gestion des espaces forestiers, la chasse et la pêche, la gestion des espaces naturels et la valorisation des paysages.

Ils exercent principalement dans les services déconcentrés de l'État [Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, Directions départementales des territoires (DDT) et de la mer (DDTM)] mais peuvent aussi être affectés au sein d'opérateurs publics sous tutelle du ministère (IGN, ONF).

Johan, technicien spécialité forêts et territoires ruraux, unité forêt en DDTM

« Je suis plus particulièrement chargé de la mise en œuvre de la politique de défense des forêts contre l'incendie (DFCI). J'apporte une expertise technique dans différents domaines tels que les projets d'investissements relatifs aux équipements de DFCI, le contrôle de leur réalisation et le suivi de leur entretien, les autorisations de défrichement. Je participe également à la cellule technique d'investigation des incendies de forêts. Mon métier m'amène à être régulièrement en contact avec des élus, des membres des collectivités territoriales, des exploitants forestiers. »

